

D'HABITATION

S

CONGRÈS D'ORIENTATION 2019: PARTIE REMISE DU 3 AU 5 AVRIL 2020 AU CHÂTEAU-BROMONT

Voir les détails en page 16.

CONCOURS REGROUPEMENTS D'ACHATS

Courez la chance de gagner un certificat cadeau de 100 \$. Voir les détails en page 6.

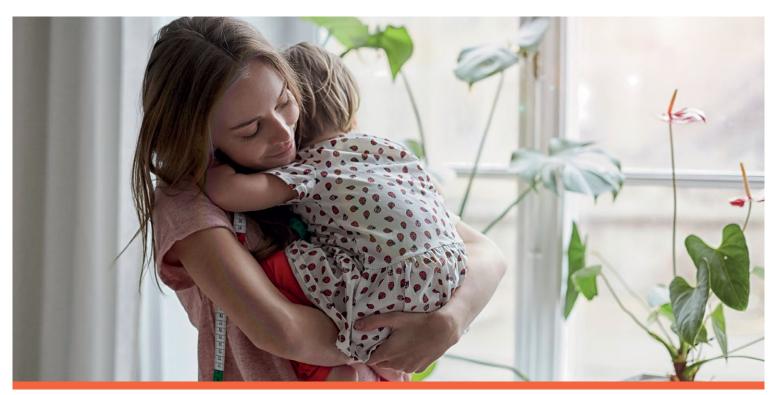
VOTRE CARTE MULTISERVICES

Des rabais à portée de main. À lire en page 11.









Protégez ce qui vous tient le plus à coeur et économisez sur vos assurances!

Découvrez SécuriMembre^{MD} et AutoAssur^{MD}, deux programmes exclusifs, conçus spécialement pour les membres de coopératives d'habitation affiliées à la CQCH.

Économisez sur une police d'assurance pour vos biens personnels ou votre automobile grâce à une tarification avantageuse.

De plus, bénéficiez :

- > du service de règlement de sinistres Déclic^{MD}, offert en tout temps;
- > d'une protection fiable, offerte par des gens de confiance;
- > de la Garantie du Service des sinistres;
- > d'un service rapide et accessible.

Appelez-nous dès aujourd'hui au 1–888–312–1118 pour obtenir **une soumission gratuite et sans obligation!**



Co-operators^{NO} est une marque déposée du Groupe Co-operators limitée, utilisée sous license. AutoAssur^{NO} et Déclic^{NO} sont des marques déposées de La Compagnie d'assurance générale Co-operators, utilisée sous license. Les réductions, la couverture et l'admissibilité varient selon la province. Les membres peuvent économiser une fois toutes les réductions prises en compte. Co-operators s'engage à protéger la vie privée de ses clients, ainsi que la confidentialité, l'exactitude et la sécurité des renseignements personnels recueillis, utilisés, conservés et divulgués dans le cadre de ses affaires. Pour en savoir plus, visitez le www.cooperatorsassurancegroupe.ca.

LES COOPs D'HABITATION

Coordination:

Eric Tremblay (CQCH), Élise Merlin (CQCH)

Collaboratrices et collaborateurs:

Jacques Côté, Me Philippe Morissette, Jahelle Simoneau-Lachapelle, Élise Merlin (CQCH), (FECHAQC), Guillaume Brien (FCHE), Laurent Bigard (FECHAM)

Révision : Christine Paré, LINÉA contenus d'exception

Graphisme: Hoola studio – www.hoola-studio.com

Impression: Les impressions Héon et Nadeau

Tirage: 19 000 exemplaires

Abonnement: 13,80 \$/an (TPS et TVQ incluses)

Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH) 840, rue Raoul-Jobin, bureau 202 Québec (Québec) G1N 1S7

Téléphone : 418 648-6758 Télécopieur : 418 648-8580 Courriel: info@cqch.qc.ca

Direction générale : Jocelyne Rouleau

Président de la CQCH: Jacques Côté

Les fédérations membres :

FCHE: Tél.: 819 566-6303

FECHAM: Tél.: 450 651-5520

FECHAQC: Tél.: 418 648-1354 FECHAS: Tél.: 418 543-6858

Courriel: fechas@qc.aira.com FECHMACQ: Tél.: 819 477-6986

FIHAB: Tél.: 819 243-3717 Courriel: info@logeaction.com

Le mandat de la revue Les COOPs d'habitation est d'informer les membres de coopératives et de promouvoir la formule coopérative en habitation. La revue est distribuée dans les foyers membres des six fédérations régionales de coopératives d'habitation, aux coopératives des régions non fédérées associées à la CQCH ainsi qu'aux partenaires et fournisseurs de notre réseau. Les ménages membres d'une coopérative d'habitation affiliée à la CQCH sont automatiquement abonnés. Les articles n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 1996

Bibliothèque nationale du Canada ISSN: 1206-1093

Envoi de publication Enregistrement n°: 40019652

SOMMAIRE

Mot du président	. 4
Mot de la directrice générale	. 5
CONCOURS Qui sommes-nous?	. 6
CONCOURS Regroupements d'achats	.6
Entrevue avec Jean-Yves Duclos	. 7
Actualités politiques : Pénurie de logements	
abordables au Québec	. 8
La sélection des membres	10
Carte multiservices	
et regroupements d'achats	
Au nom de la loi	
Personnalité coopérative : Alain Leclerc	15
DOSSIER	
Retour sur le Congrès d'orientation 2019	16
ZOOM FÉDÉ	
Québec – Chaudière-Appalaches	22
Estrie	23
CQCH	24
Montérégie	
Outaouais	
Mauricie – Centre-du-Québec	27
Projet pilote en agriculture urbaine, la suite	29
Le courrier de madame Coop	
Abri international	
SOCODEVI	34

Services juridiques en droit des coopératives, louage résidentiel, droit municipal, droit du travail, droit de la construction et fiscalité municipal.

Une équipe de professionnels du droit à votre service.

Éric David, avocat 514 954 0440, poste 112 | emd@municonseil.com municonseil.com



LE MOT DU PRÉSIDENT

CONGRÈS D'ORIENTATION 2019

Avec une participation totale de près de 300 personnes - un record dans l'histoire de la Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH) -, une programmation des plus stimulantes, le tout sur un site enchanteur, la table était mise pour faire du 3º Congrès d'orientation organisé par la CQCH un vif succès. Malheureusement, le sort en a décidé autrement.



Jacques Côté, président de la CQCH

Le 2 novembre dernier, au matin, j'aurais normalement dû prendre la parole pour souhaiter la bienvenue aux congressistes réunis dans la grande salle de l'hôtel Château-Bromont. J'ai plutôt dû me résoudre à leur annoncer une bien triste nouvelle : le congrès n'aurait pas lieu et les responsables du site nous donnaient jusqu'à l'heure du midi pour quitter les lieux. La raison : une panne d'électricité majeure qui durait depuis près de 24 heures. Sans aucun doute la tâche la plus difficile que j'ai eue à accomplir jusqu'à maintenant au cours de mon mandat à titre de président de la CQCH.

Plus triste et plus frustrante encore a dû être la nouvelle pour tous les membres de coopératives d'habitation qui avaient choisi de consacrer bénévolement leur fin de semaine à cette importante activité du Mouvement. Plusieurs des personnes présentes avaient parcouru un long trajet pour se rendre à Bromont. Pensons, parmi plusieurs autres, aux représentants des coopératives d'habitation du Saguenay - Lac-Saint-Jean qui, après avoir été retardés plusieurs heures sur le pont de Québec, sont finalement arrivés à Bromont très tard en fin de soirée, le vendredi. Ils ont dû reprendre la route à peine une douzaine d'heures plus tard pour retourner à la maison. Bravo, quand même, à la Fédération du Saguenay - Lac-Saint-Jean (FECHAS), qui avait eu l'excellente idée de louer un minibus avec chauffeur pour transporter son monde!

Au nom du conseil d'administration et de la direction de la CQCH, je tiens à remercier toutes les personnes présentes, membres de coopératives, intervenants et partenaires pour leur participation et leur engagement, mais aussi pour la compréhension qu'ils ont manifestée à la suite de l'annonce de l'interruption du congrès.

Il faut également avoir une pensée pour la direction et le personnel de la CQCH qui s'étaient beaucoup investis au cours des mois précédents pour nous concocter des ateliers pertinents et des activités stimulantes.

L'interruption du congrès est d'autant plus décevante que les ateliers « pré-congrès », qui ont pu se dérouler le vendredi malgré la panne, nous avaient donné un avant-goût prometteur pour les journées du samedi et du dimanche. En effet, une cinquantaine de personnes ont participé à deux ateliers destinés à des clientèles spécifiques, soit : un atelier de présentations et d'échanges portant sur la réponse aux besoins des aînés vivant en coopérative et une table ronde réunissant des directeurs employés des

coopératives d'habitation. Ce dernier atelier, auguel j'ai eu le plaisir de participer, constituait une première pour le Mouvement, en permettant à ces dirigeants salariés de mieux se connaître et d'échanger entre eux. Quant à l'atelier destiné aux aînés, les échos que nous en avons reçus étaient également très positifs.

La bonne nouvelle, c'est que plusieurs des activités du congrès ayant été annulées seront reprises lors d'un événement qui aura lieu en avril prochain.

ENCORE LA FECHIMM!

Comme je vous le mentionnais dans ma chronique parue dans le numéro de septembre 2019, la Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain (FECHIMM) entend solliciter l'adhésion de coopératives d'habitation dans différentes régions du Québec. Afin de donner une apparente légitimité à ses ambitions, la fédération de Montréal se présentera peutêtre à votre coopérative sous le nom de «Fédération de l'habitation coopérative du Québec (FHCQ)». Ne vous y méprenez pas, car il s'agit bien toujours de la FECHIMM, une fédération qui n'a rien d'un organisme national représentatif de l'ensemble des régions du Québec.

En fait, la FECHIMM n'en a rien à cirer des coopératives d'habitation des autres régions. Elle ne souhaite que poursuivre le travail qu'elle a entrepris en 2014, soit de diviser un mouvement qui s'est toujours appuyé sur les voix exprimées par les coopératives provenant de tout le territoire québécois. Le but véritable de la FECHIMM est d'imposer à l'ensemble du Mouvement sa vision et son idéologie. Rappelons à cet égard certains faits : la fédération de Montréal a démissionné de la CQCH en 2014, essentiellement parce qu'elle estimait illégitime le fait que des décisions soient prises au sein de la CQCH par une majorité de représentants de coopératives d'habitation provenant de l'ensemble des régions du Québec, alors que la FECHIMM était la seule à s'y opposer. En d'autres termes, la FECHIMM est convaincue qu'en raison du nombre de coopératives situées sur son territoire (environ 45 % des coopératives d'habitation québécoises), elle devrait disposer d'un droit de veto sur l'ensemble des orientations et des décisions du Mouvement.

En somme, quel que soit le nom sous lequel elle se présente, la FECHIMM demeure la FECHIMM!

LE MOT DE LA **DIRECTRICE GÉNÉRALE**

REPRISE DU CONGRÈS D'ORIENTATION: UN RENDEZ-VOUS ÉCLAIRANT!

Nous sommes très heureux d'annoncer que les activités du Congrès d'orientation 2019 ayant malheureusement dû être annulées en novembre dernier en raison d'une panne d'électricité seront reprises lors d'un nouveau congrès qui aura lieu les 3, 4 et 5 avril prochain, toujours au Château-Bromont, en Estrie. Les fédérations régionales ou la CQCH communiqueront sous peu avec toutes les coopératives d'habitation du Québec afin de les informer des modalités d'inscription et de la programmation de ce congrès d'orientation, prise 2.



Jocelyne Rouleau, directrice générale de la CQCH

RÉVISION DU GUIDE PRATIQUE DE GESTION

L'automne dernier, la CQCH a amorcé un travail de révision en profondeur du Guide pratique de gestion des coopératives d'habitation. Cet outil, que plusieurs centaines de coopératives utilisent couramment, fait actuellement l'objet d'un vaste chantier de rénovation et de modernisation. La nouvelle édition du Guide contiendra plus de contenus et permettra d'accéder en un clic à des dizaines d'outils ainsi que des modèles pratiques et autres fichiers qui faciliteront la vie des membres, administrateurs et gestionnaires de coopératives d'habitation.

Il sera disponible en début d'année 2021. Nous y reviendrons dans les prochains numéros de la revue Les COOPs d'habitation.

PROJET HAVRE DES PINS: C'EST PARTI!

Enfin! Après des années de travail acharné, le premier projet de coopérative de propriétaires a définitivement pris son envol. En effet, les travaux pour la réalisation d'une première phase de 24 logements ont commencé l'automne dernier et avancent à grands pas. Les premiers propriétaires devraient emménager en mai prochain. La mise en branle de ce projet est le résultat d'innombrables démarches et le fruit d'une étroite collaboration entre plusieurs partenaires, notamment les membres de la Coopérative d'habitation Havre des pins, la Fédération des coopératives d'habitation de l'Estrie, le GRT Entraide

Signature officielle chez le notaire d'une première convention portant sur le transfert des droits immobiliers pour le projet Havre des pins.

Habitat Estrie, le Fonds coop accès proprio (FCAP), la CQCH et la Caisse d'économie solidaire Desjardins.

Et ce n'est qu'un début! Situé dans le quartier nord de Sherbrooke, le projet Havre des Pins comptera en tout 120 logements et plusieurs autres projets sont déjà en route, entre autres en Estrie et à Québec. Les personnes intéressées par cette formule novatrice peuvent communiquer avec leur fédération ou avec la CQCH.



La livraison des premières unités pour le projet Havre des pins est prévue pour mai 2020

NOUVEAU MINISTRE FÉDÉRAL RESPONSABLE DU DOSSIER DE L'HABITATION ET DE LA SCHL

À la suite de l'élection fédérale du 20 octobre dernier, un nouveau ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, également responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), a été nommé. Il s'agit de l'honorable Ahmed D. Hussen. Avocat et militant communautaire, monsieur Hussen est devenu le premier Canadien d'origine somalienne à avoir été élu à la Chambre des communes en 2015. Il représente la circonscription torontoise de York South. Monsieur Hussen remplace l'honorable Jean-Yves Duclos comme responsable du dossier de l'habitation, ce dernier ayant été nommé président du Conseil du Trésor. La CQCH est heureuse de pouvoir collaborer avec le nouveau ministre.

CONCOURS **REGROUPEMENTS D'ACHATS**

La CQCH, leader provincial au service de ses membres, désire connaître votre opinion au sujet des rabais et des avantages qui vous sont offerts.

Remplissez le sondage et courez la chance de gagner un des trois certificats cadeaux de 100 \$.

Participez en 5 étapes faciles :

- Rendez-vous au www.cooperativehabitation.coop.
- Cliquez sur l'onglet Sondage.
- Inscrivez le mot de passe : sondage.
- Remplissez le formulaire d'une durée maximum de 5 minutes.
- Envoyez le formulaire.

Date limite pour participer : 29 février 2020



CONCOURS QUI **SOMMES-NOUS?**

Répondez correctement aux questions et courez la chance de gagner d'épicerie!

Vous trouverez les réponses aux questions dans le dossier principal présenté aux pages 16 à 19.

- Nommez un des partenaires ayant contribué au Congrès d'orientation.
- Quel était le titre du spectacle présenté par la conteuse Arleen Thibault, le vendredi soir, lors du Congrès d'orientation?

Dans le cadre du Congrès d'orientation, nommez un des deux ateliers du vendredi 1er novembre.

RÉPONSE: _

Nom:___ Coopérative:___ Adresse : ___ N° de tél. :_

Les règlements du concours sont disponibles sur le site Internet de la CQCH, au www.cooperativehabitation.coop.

CONCOURS Qui sommes-nous?

à info@cqch.qc.ca.

N'oubliez pas d'indiquer le nom et l'adresse de la coopérative où vous habitez ainsi que votre numéro de téléphone.

Le tirage aura lieu le 31 mars 2020.

GAGNANTE

du concours de septembre 2019:



La gagnante du concours de septembre 2019, M^{me} Dolores Lavallée, de la Coopérative d'habitation Faubourg Saint-Louis de Québec.

UNF ENTREVUE AVEC JEAN-YVES DUCLOS

Quelques semaines après sa réélection à titre de député de la circonscription fédérale de Québec, l'honorable Jean-Yves Duclos, alors récemment nommé à la présidence du Conseil du Trésor, nous a fait le plaisir de s'entretenir avec nous. Rappelons que monsieur Duclos a été, de 2015 à 2019, ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social et qu'il était, à ce titre, responsable du dossier de l'habitation au sein du cabinet fédéral. Monsieur Duclos a accepté de répondre à nos questions.



M. Jean-Yves Duclos, député de la circonscription de Québec et président

Durant votre nouveau mandat de député, quels seront vos plus grands enjeux et vos priorités dans votre circonscription?

Je dirais que le mot clé, c'est l'accessibilité. Accessibilité définie dans un sens social certainement, mais aussi dans un sens économique. À Québec, on parle beaucoup d'investissements structurants. Je pense, entre autres, au réseau structurant et moderne de transport collectif que la Ville de Québec veut mettre en place. L'accessibilité au logement abordable représente une autre grande priorité. Pensons, par exemple, aux défis posés par l'itinérance. L'une des façons de lutter contre celle-ci est d'investir davantage

dans le logement abordable. Il y a aussi l'accessibilité pour des gens vivant avec des handicaps ou dont la mobilité est réduite. La population change et nous avons besoin d'adapter nos investissements en logement pour combler le droit fondamental de tous de vivre de manière digne à Québec et ailleurs.

Comment allez-vous concilier votre rôle de député à Québec et celui de président du Conseil du Trésor?

Mon rôle principal, c'est encore d'être député de la circonscription de Québec. Je suis là pour les gens qui m'ont élu. Aussi, bien honnêtement, je vais m'ennuyer de mon ancien ministère, dont les investissements sociaux ont aidé à faire croître l'économie. Mais j'ai maintenant une chance remarquable d'être au Conseil du Trésor. En connaissant très bien les enjeux de développement social, dont la lutte à la pauvreté, la lutte à l'inégalité et l'ajout de logements abordables, mon nouveau rôle me permet de continuer à travailler fort avec les organismes communautaires pour aller plus loin et de pouvoir influencer les actions du gouvernement.

Quelle est votre plus grande fierté dans votre circonscription de Québec?

Ma plus grande fierté est d'avoir pu développer, au cours des quatre dernières années, des racines très profondes dans la circonscription que je représente. En 2015, j'aurais été le premier à dire que je n'étais pas aussi bien préparé qu'aujourd'hui pour comprendre et valoriser toute la richesse du mouvement communautaire que nous avons dans la circonscription. Maintenant, en 2019, je «sens» la circonscription. Ça devient intuitif, et même, presque

affectif. Je connais mieux les gens et leurs besoins et ça, c'est une grande source de satisfaction. Une autre grande fierté pour moi est d'avoir contribué à implanter des mesures sociales très solides. L'Allocation canadienne pour enfants, j'en suis très fier. Elle réduit chaque mois la pauvreté des enfants de 40 % dans ma circonscription, surtout dans les quartiers de la basse-ville, où les familles en arrachent davantage pour joindre les deux bouts. Enfin, je suis très fier d'avoir contribué à l'élaboration de la première stratégie nationale de logement de l'histoire du Canada. Cette stratégie était attendue depuis de nombreuses années par les leaders du milieu communautaire dont vous faites partie. Cela représentait un grand pas à franchir, car avant l'adoption de cette nouvelle stratégie, le gouvernement fédéral devait essentiellement s'exclure de tout investissement à long terme en logement au Canada. Je suis convaincu que la Stratégie nationale sur le logement va permettre au gouvernement fédéral d'intervenir de manière durable et solide en matière de logement social et communautaire.

Votre circonscription compte plusieurs coopératives d'habitation. Que pensez-vous des coopératives?

J'en ai visité plusieurs. Ce sont des milieux de vie extraordinaires et respectueux de la diversité des gens qu'on retrouve dans notre société. Les coopératives d'habitation permettent aussi de répondre à des besoins qui, autrement, seraient plus difficiles à combler. Elles constituent un modèle d'investissement durable en logement des points de vue économique et financier. En effet, les coopératives protègent à long terme l'abordabilité du logement contre la spéculation. La bonne nouvelle, c'est que la Stratégie nationale sur le logement favorise le développement de modèles de logements communautaires. Et le modèle coopératif est absolument essentiel.

Le député de la circonscription de Québec entend bien demeurer un allié pour notre secteur, même si le premier ministre lui a confié de nouvelles responsabilités. Ces nouvelles fonctions vont en outre lui permettre de poser des questions ou de demander des informations, puis de faire passer des messages qui pourraient être utiles au milieu coopératif en matière de logement.



PÉNURIE DE LOGEMENTS ABORDABLES AU QUÉBEC : LE MILIEU INTERPELLE LE GOUVERNEMENT **QUÉBÉCOIS**

La rareté des logements s'accentue dans plusieurs régions du Québec et la situation devient de plus en plus critique dans certaines villes, comme Montréal et Gatineau. Les ménages à revenu modeste se retrouvent dans une position encore plus délicate, le développement de nouveaux logements abordables se faisant au compte-goutte. Une nouvelle crise du logement pointe désormais à l'horizon.

DES CHIFFRES ALARMANTS

Selon les données de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), le taux d'inoccupation est en baisse dans la plupart des centres urbains du Québec. Le taux général pour la province est de 2,3 %, donc sous la barre des 3 % considérés comme représentant le point d'équilibre du marché.

À Montréal, selon les plus récentes prévisions de la SCHL publiées à l'automne 2019 dans les Perspectives du marché de l'habitation, le taux d'inoccupation serait à 1,4 % et continuera de baisser en 2020 et 2021 pour atteindre 1,3 %. À Gatineau, le taux d'inoccupation serait de 0,5 % pour le mois d'octobre et, à Québec, de 2,5 %. Dans les deux cas, la SCHL prévoit que le taux d'inoccupation restera sous les 3 % pour les deux prochaines années. Ces prévisions laissent entrevoir d'autres hausses de loyers et une réduction accentuée de l'accès au logement pour les ménages à faible ou à modeste revenu.



Rappelons qu'au Québec, plus du tiers des ménages locataires, soit 457630 foyers, consacrent déjà plus de 30 % de leur revenu pour se loger. Parmi eux, 195 610 doivent consacrer plus de 50 % du revenu au logement, diminuant de manière importante leur capacité à répondre à d'autres besoins fondamentaux. Les mères monoparentales, les autochtones et les personnes aînées sont parmi les populations les plus touchées par cette réalité. Pour les personnes âgées, c'est aussi la stabilité résidentielle qui est menacée, alors que nombre d'entre elles risquent d'être déracinées de leur communauté faute de logements abordables et sécuritaires.

LE MILIEU INTERPELLE LE GOUVERNEMENT

Le 4 novembre dernier, une conférence de presse a eu lieu dans les bureaux de la Confédération, réunissant une coalition d'organismes, dont l'Association des groupes de ressources techniques du Québec (AGRTQ), la Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH), le Front d'action population en réaménagement urbain (FRAPRU), le Regroupement des offices d'habitation du Québec (ROHQ) ainsi que le Réseau québécois des OSBL d'habitation (RQOH). D'une même voix, ces têtes de réseau ont réclamé des actions du gouvernement à la hauteur des défis en matière de logement. «À son arrivée au pouvoir, le gouvernement a démontré sa volonté de concrétiser les projets de logements sociaux déjà prévus, mais qui n'ont pas été réalisés en raison d'un manque de financement public. Nous lui demandons aujourd'hui de faire un pas de plus et de mettre en place un financement réellement adéquat et durable pour le développement du logement social au Québec», a appelé la coalition d'organismes.

ACTUALITÉS POLITIQUES



De gauche à droite, Mmes Anne Demers, directrice du ROHQ, et Véronique Laflamme, porte-parole du FRAPRU, MM. André Castonguay, président du RQOH, Alain Marcoux, président de l'AGRTQ, et Jacques Côté, président de la CQCH.

L'ampleur des besoins exige des mesures fortes. Malheureusement, la construction de logements sociaux et communautaires est à son plus bas depuis 20 ans, avec seulement 835 nouveaux logements créés en 2018 en raison du manque de financement public. La coalition d'organismes réclamait :

- un financement adéquat du programme AccèsLogis par le gouvernement du Québec, correspondant à 50 % des coûts réels de réalisation des projets de logement, comme prévu dans les normes du programme, et ce, autant pour les projets en cours de réalisation dont le financement reste encore insuffisant pour se concrétiser, que pour les prochains logements qui seront construits;
- la construction d'au moins 5000 nouveaux logements par année au cours des 5 prochaines années.

UN CONTEXTE FAVORABLE

Avec des surplus de 4,4 milliards de dollars annoncés par le gouvernement du Québec lors du dernier exercice financier, les regroupements d'organismes voués au logement social et communautaire sont d'avis que le contexte est propice à des investissements majeurs, d'autant plus que les municipalités et les organismes sur le terrain sont déjà mobilisés et en attente de financement pour réaliser des projets. De l'argent frais du fédéral est aussi attendu, permettant à Québec d'en faire encore davantage.

Au moment d'écrire ces lignes, aucune nouvelle mesure n'avait été annoncée par le gouvernement québécois. La CQCH et ses partenaires du logement communautaire et social ne manqueront pas de continuer à mettre de la pression sur le gouvernement Legault d'ici le dépôt du prochain budget.







conseiller à la vie associative et formation, FECHAOC

LA SÉLECTION DES MEMBRES: UN PILIER DU BON FONCTIONNEMENT DE VOTRE COOPÉRATIVE

La sélection est une activité essentielle au bon fonctionnement de la coopérative. En bon propriétaire, celle-ci doit se soucier de louer ses logements le plus rapidement possible. Cependant, elle ne doit pas le faire au détriment du recrutement de membres souhaitant réellement participer à la vie de la coopérative. La coopérative tire sa vitalité et sa capacité de se gérer du dynamisme, des compétences et de l'intérêt de ses membres pour la gestion et la gouvernance de leur milieu de vie.

LA BONNE PERSONNE

Le membre qui sera sélectionné deviendra un voisin. Mieux vaut choisir une personne capable d'établir des rapports harmonieux. Le nouveau membre aura à partager diverses responsabilités. La coopérative s'attend à ce qu'il s'intègre au groupe et qu'il ait des talents utiles et complémentaires à ceux des autres membres. Il devra aussi collaborer à la gouvernance dans les différentes instances : assemblée, conseil d'administration ou comité.

DES STRUCTURES POUR MIEUX FONCTIONNER

Désireuse de faire de bons choix, la coopérative se dote d'un comité de sélection, d'une politique, d'un code d'éthique et d'outils adéquats qui lui permettront de procéder à la sélection dans le respect de l'esprit coopératif et des intérêts de la coopérative.

Elle confie au comité de sélection le recrutement, la sélection, l'accueil et l'intégration des nouveaux membres. Celui-ci doit disposer d'une description claire de son rôle et des limites de son pouvoir. Il n'est pas décisionnel. Seul le conseil d'administration a, selon la loi, le pouvoir d'admettre les nouveaux membres.

Bien qu'il ne soit pas nécessaire d'être un expert pour réaliser une bonne sélection, il est important de posséder certaines connaissances et aptitudes. La coopérative doit mandater les bonnes personnes dans ces fonctions. Les membres du comité doivent travailler pour le bien de la coopérative, et non pour favoriser parents et amis. Ils doivent posséder un bon jugement, être capables de travailler en équipe, de respecter la confidentialité ainsi que d'éviter la discrimination et les préjugés. De plus, ils doivent être prêts à agir avec diligence afin de ne pas laisser de logements vacants.

UN PROCESSUS NEUTRE

Il n'y a pas de recette infaillible en matière de sélection des membres. Toutefois, en adoptant une politique de sélection, la coopérative donne aux membres du comité un outil sur lequel s'appuyer. En suivant cette politique, il traitera toutes les demandes de la même manière, qui que soit le candidat. Les recommandations du comité reposeront sur des critères reconnus.

Il serait injuste de rejeter une candidature pour des questions de sentiments, d'impressions ou de préjugés. Il est donc important de se donner des critères objectifs et exempts de toute discrimination afin de faire des choix impartiaux. Les critères de sélection illustrent les attentes de la coopérative envers ses membres et orientent ainsi le travail du comité de sélection.

... ET STRUCTURÉ

Dans sa politique, la coopérative définit des critères de présélection qui servent à analyser les demandes reçues. Ces critères permettent au comité de faire le tri dans les demandes afin de cibler les candidats à convoquer en entrevue. Lors de l'entrevue, les critères de sélection permettent au comité d'évaluer les candidats et de les comparer sur une base objective. Les indicateurs permettent de mesurer chacun des critères.

Les critères de sélection avec leurs indicateurs guident le comité de sélection dans l'élaboration de son questionnaire d'entrevue, afin qu'il puisse demeurer cohérent et structuré tout au long de l'entrevue. En élaborant le questionnaire, le comité devrait prévoir des questions ouvertes et recourir à des mises en situation qui obligent le candidat à se dévoiler davantage. Il peut ainsi obtenir les informations pertinentes pour faire son choix.

Après les vérifications concernant les habitudes de paiement et de voisinage, le comité prépare sa recommandation et son rapport d'entrevues à l'intention du conseil d'administration. Le rapport doit présenter les faits, et non relater des impressions générales des membres du comité. Le conseil prend la décision définitive sous forme de résolution au procès-verbal de sa réunion.

Les membres du comité de sélection deviennent souvent les personnes-ressources pour le nouveau membre. Le comité aura à lui transmettre des informations pour faciliter son quotidien : les consignes concernant la collecte des ordures et du recyclage, l'emplacement des entrées d'eau, etc. Le comité peut aider à l'intégration du nouveau membre en lui présentant ses voisins immédiats et en l'invitant à la prochaine activité de la coopérative. La coopérative peut élaborer un cahier de membre qui sera remis à tous les nouveaux membres. D'autres mesures, comme du parrainage, peuvent faciliter les débuts du nouveau membre dans la coopérative.





CARTE MULTISERVICES

Confédération québécoise des coopératives d'habitation

840, rue Raoul-Jobin, bur. 202 Québec (QC) G1N 1S7 COCH-03-001

Valide jusqu'au 31-10-2020



VOICI VOTRE

CARTE MULTISERVICES

PREUVE D'IDENTIFICATION VALIDE DU 31-10-2019 AU 31-10-2020

Utilisez-la et **ÉCONOMISEZ GROS!**



Même si la date d'échéance inscrite sur votre carte est le 31 octobre 2019, celle-ci demeure valide pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 octobre 2020. La Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH) a convenu de cette prolongation de validité avec tous les fournisseurs participants. Au besoin, utilisez ce document afin de vous identifier chez les fournisseurs participants.

Des rabais avantageux sur plusieurs produits et services de qualité sont offerts exclusivement aux :

- Coopératives d'habitation membres de la CQCH ou d'une fédération régionale affiliée et à leurs membres;
- Organismes sans but lucratif en habitation (OSBL-H) et à leurs membres.



Un programme de regroupements d'achats en plein essor!

La CQCH travaille activement et continuellement à bonifier son programme de regroupements d'achats. Pour connaître les modalités d'utilisation de votre carte et pour obtenir de l'information sur les ententes en vigueur et sur les nouveaux partenariats, visitez régulièrement notre site Internet ou notre page Facebook, ou communiquez avec nous.

- www.cooperativehabitation.coop
- www.facebook.com/cqch.coop
- **S** 1 800 667-9386, poste 226

Fournisseurs participants







RONA

EQUIFAX



Des services à un prix abordable, un choix évident!



































CAISSE. O D'ECONOMIE. SOLIDAIRE.



Location d'outils



TERMINIX





Les coopératives d'habitation reçoivent le double de nos subventions

Pensez à une coopérative d'habitation de la grande région de Montréal qui déciderait de moderniser ses appareils de chauffage à gaz naturel, en les remplaçant par de nouveaux appareils à gaz naturel à haute efficacité énergétique.

Cette coopérative pourrait faire installer deux nouvelles chaudières à condensation. Comme ces appareils sont admissibles à une subvention d'Énergir, la coopérative recevrait alors le montant habituel de 7 000 \$ (3 500 \$ par chaudière efficace à condensation) en plus de bénéficier d'un montant additionnel de 7 000 \$, grâce à la subvention Supplément – ménages à faible revenu d'Énergir. Ce type de changement pourrait permettre à la coopérative d'économiser jusqu'à 5 800 m³ de gaz naturel, ce qui réduirait également sa facture d'énergie.

 pareils Itallés	Subvention de base	Subvention additionnelle pour les coopératives	Total reçu
	Appareils efficaces	Supplément – ménages à faible revenu	
 audières densation	7 000 \$	7 000 \$	14 000 \$



Vous avez de vieux appareils à gaz naturel à remplacer?

Si vous désirez connaître le montant auquel vous pourriez avoir droit, communiquez avec nous.

1 855 241-1313 energir.com/cooperative



Votre facture de chauffage est élevée?

Les appareils à haute efficacité vous permettent de réduire votre consommation d'énergie, tout en conservant le même niveau de confort. Remplacez vos vieux appareils à gaz naturel par de nouveaux appareils efficaces et recevez une subvention.





CONSIDÉRATIONS SUR LE FONCTIONNEMENT D'UN CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'exercice du pouvoir démocratique par les membres d'une coopérative est l'un des sept principes coopératifs. Sauf lors de quelques situations exceptionnelles, les membres élisent en effet, principalement parmi eux, des administrateurs pour administrer les affaires de la coopérative par l'entremise du conseil d'administration (CA). Cependant, ce dernier doit fonctionner selon des règles précises, qui sont notamment prévues par la Loi sur les coopératives (la «Loi») ou dans les règlements de la coopérative. En voici quelques exemples.

Tout d'abord, pour exercer ses pouvoirs, le CA doit être valablement convoqué. La convocation se fait par le président ou par deux administrateurs. Il peut également être convoqué par le CA de la fédération dont la coopérative est membre. L'avis est donné de la manière prescrite aux règlements de la coopérative ou, à défaut, au moins cinq jours avant la date de la rencontre. Il est important que tous les administrateurs soient convoqués à une rencontre pour que celle-ci soit valablement tenue, et ce, même si l'on sait qu'un administrateur est absent ou en situation de conflit d'intérêts sur l'un ou sur la totalité des sujets de la rencontre. Dans ce dernier cas, il sera convoqué, mais devra subséquemment se retirer en raison de son conflit d'intérêts.

Soulignons qu'un administrateur peut renoncer par écrit à l'avis de convocation. La présence de l'administrateur à la réunion équivaut à une renonciation à l'avis, à moins qu'il ne soit présent aux seules fins de s'opposer à la tenue de la rencontre en raison de l'irrégularité de la convocation.

Ensuite, une fois la rencontre dûment convoquée, il importe de s'assurer du respect du quorum, soit le nombre minimal d'administrateurs devant être présents pour pouvoir valablement tenir la séance. Ce quorum est constitué de la majorité du nombre d'administrateurs indiqué aux règlements de la coopérative. Ainsi, le quorum d'une coopérative ayant un total de huit postes d'administrateurs à ses règlements est de cinq administrateurs présents, et ce, même si des postes sont vacants ou n'ont pas été pourvus. Toute décision prise lors d'une rencontre du CA n'ayant pas quorum

est invalide et sans effet. À noter que si le nombre d'administrateurs en poste est inférieur au quorum, que ce soit en raison de démissions ou autrement, un administrateur, deux membres de la coopérative ou le conseil d'administration de la fédération dont elle est membre peuvent ordonner au secrétaire de convoquer une assemblée extraordinaire pour pourvoir les sièges vacants. Les administrateurs restants ne peuvent, en effet, pourvoir les sièges vacants en nommant d'autres administrateurs, puisqu'ils ne sont plus en nombre suffisant pour former quorum et prendre des décisions.

Finalement, rappelons qu'il appartient exclusivement aux membres de qui l'administrateur tient son mandat de le révoquer de ses fonctions. Un CA n'a donc aucune compétence pour suspendre ou pour révoquer un administrateur de sa charge. La suspension d'un membre de la coopérative, suivant les articles 57 et 58 de la Loi, peut cependant entraîner la suspension du droit d'un administrateur de participer au CA pour la durée de la suspension.



Responsable des communications à la CQCH

Alain Leclerc, entrepreneur coopératif depuis 30 ans



PERSONNALITÉ COOPÉRATIVE

ALAIN LECLERC TRAVAILLE DANS LE MILIEU COOPÉRATIF DEPUIS PLUS DE 30 ANS. CE VISIONNAIRE A UNE CARRIÈRE ATYPIQUE. NOUS AVONS VOULU EN CONNAÎTRE DAVANTAGE SUR SA VIE ET SUR SES EXPÉRIENCES.

Alain Leclerc est le directeur général de la Fédération des coopératives funéraires du Québec depuis 1996. Cet homme de 57 ans s'impose par son parcours professionnel et les mots qui le caractérisent le mieux sont : développeur, fonceur et entrepreneur.

DÉBUT D'UNE CARRIÈRE PROMETTEUSE

Alain Leclerc a découvert le modèle coopératif en 1982, durant ses études en économie, à l'Université de Sherbrooke. Il emménage à cette époque dans la Coopérative d'habitation des Cantons de l'Est, dont il deviendra président. Poussant plus loin son engagement au sein du Mouvement, il siégera par la suite au conseil d'administration de la fédération régionale de l'époque. Alain Leclerc participe également à la création de la Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH) et continuera de siéger au conseil d'administration de celle-ci pendant plusieurs années. En 1986, il devient le directeur général de la Coopérative funéraire de l'Estrie et occupera ce poste durant 10 ans. Au cours de son mandat, la coopérative funéraire ouvrira trois nouveaux points de service.

Au milieu des années 1990, plusieurs multinationales américaines achètent chez nous des entreprises funéraires familiales en mal de relève. À cette époque, les États-Unis voient le potentiel économique de l'industrie funéraire au Québec. Alain Leclerc est alors embauché à titre de directeur général à la Fédération des coopératives funéraires du Québec afin de freiner cette offensive étrangère.

Grâce à la collaboration de Desjardins et d'Investissement Québec, la Fédération lance un fonds de 15 millions de dollars pour protéger notre marché et se porter acquéreur des entreprises à vendre. L'opération réussit : les multinationales baissent pavillon et abandonnent la conquête de notre territoire. Au fil du temps, au sein de la Fédération des coopératives funéraires, monsieur Leclerc crée des alliances avec une quinzaine de coopératives funéraires au Canada ainsi qu'au Costa Rica, au Pérou et en France.

Alain Leclerc est un ardent promoteur de l'intercoopération. En 1996, il siège au conseil d'administration de SOCODEVI, puis le préside de 2006 à 2011. Il a participé à une douzaine de missions d'appui encadrées par SOCODEVI au Canada et à l'étranger. De plus, depuis 2011, il enseigne la coopération et la stratégie au MBA de l'Université de Sherbrooke.

L'ORDRE DU MÉRITE COOPÉRATIF OUÉBÉCOIS

En 2011, Alain Leclerc est récipiendaire de l'Ordre du Mérite coopératif québécois de quatrième degré. Il s'agit de la plus haute distinction du mouvement coopératif et mutualiste québécois en reconnaissance des services et de l'engagement dans le secteur.

«J'ai été surpris d'obtenir cette médaille à 49 ans. J'ai toujours eu l'impression que c'était donné à des gens qui avaient terminé leur carrière en guise de récompense pour l'ensemble de la carrière », explique-t-il.

UN PARCOURS ENRICHI DE BELLES RENCONTRES

Alain Leclerc a donc une carrière riche et variée. Durant notre entrevue, il a raconté l'un de ses souvenirs marquants. En 2013, lors de l'accident ferroviaire de Lac-Mégantic, qui a fait 47 morts, une coopérative funéraire affiliée à la Fédération était située dans la zone dite «interdite». Il a décidé de se rendre dans la municipalité touchée par le drame pour y rencontrer les résidents et le conseil d'administration, pour leur apporter de l'aide et pour leur offrir du soutien.

«Tout le monde connaissait quelqu'un qui était mort dans la tragédie, dit-il. C'est une petite coopérative funéraire qu'on a là-bas. Les gens du conseil d'administration avaient comme souhait, s'ils avaient les moyens, de payer les funérailles aux familles. Moi, j'ai pris la balle au bond et j'ai dit "Écoutez, je m'organise avec ça et on va essayer de trouver quelque chose"».

Lorsqu'il est rentré au bureau, monsieur Leclerc a envoyé des courriels aux membres de son réseau et au Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) afin d'obtenir de l'aide financière pour payer les funérailles aux familles. Il a ainsi amassé plus de 70000 dollars.

Cet argent a été offert aux familles pour qu'elles paient les funérailles de leur proche. L'argent restant a été donné à une coopérative d'aliments naturels.

«C'était un geste de solidarité énorme, ce jour-là. J'aimerais que les gens aient une volonté de partage plus grande, à l'heure actuelle, avec toutes les générations. La formule coopérative est une belle formule. On en est fiers, et l'un des objectifs que nous devrions tous avoir, c'est le partage avec le plus grand nombre possible », conclut-il. •

Chargé des projets spéciaux à la CQCH

DOSSIER D'ORIENTATION 2019: **PARTIE REMISE!**

Comme certains parmi vous le savent déjà, une panne majeure d'électricité causée par les vents violents qui ont frappé le Québec dans les tout premiers jours de novembre dernier a empêché la tenue de la majeure partie des activités prévues dans le cadre du Congrès d'orientation 2019 de la CQCH. La région de Bromont, où l'événement avait lieu du 1er au 3 novembre, figurait alors parmi les secteurs les plus touchés par cette tempête automnale. Le Château-Bromont, site du congrès, n'a pas échappé à la panne.

Vive déception, donc, pour les dizaines de personnes qui œuvraient depuis plusieurs mois à l'organisation de l'événement. Mais surtout, une déception encore plus grande pour les centaines de représentants de coopératives d'habitation inscrits au congrès et qui se sont déplacés, parfois sur de longues distances, pour y participer.

REPRISE DU CONGRÈS D'ORIENTATION

La plupart des activités initialement prévues dans le cadre du Congrès d'orientation 2019 seront reprises lors d'un événement qui aura lieu les 3, 4 et 5 avril prochain, toujours au Château-Bromont, en Estrie. Votre fédération ou la CQCH communiqueront sous peu avec votre coopérative.

VENDREDI 1er NOVEMBRE, C'EST PARTI!

Alors qu'au cours des dernières journées d'octobre, le Québec entier est profondément divisé sur la question de savoir si la fête d'Halloween doit être reportée ou non au lendemain en raison des mauvaises conditions météorologiques anticipées, la CQCH s'affaire quant à elle aux derniers préparatifs entourant la tenue du Congrès d'orientation 2019.

Même si l'événement ne commence officiellement que le samedi, plusieurs dizaines de membres et employés de coopératives d'habitation sont déjà sur place le vendredi en début de matinée. En effet, alors que les bourrasques gagnent en force (au-delà de 100 km/h par moments), deux ateliers de discussion sont prévus à l'horaire.

Le premier de ces ateliers, intitulé Besoins et services pour aînés en coopérative d'habitation, réunissait une trentaine de personnes âgées membres de coopératives d'habitation ainsi que des intervenants intéressés par le sujet (voir l'article portant sur cet atelier en page 18).

Le second atelier, sous le titre Table ronde des gestionnaires employés des coopératives d'habitation, comptait quant à lui sur la présence d'une douzaine de directeurs et gestionnaires à l'emploi de coopératives d'habitation québécoises. Bien oui, de plus en plus de coopératives d'habitation au Québec, une cinquantaine environ, embauchent des employés! Monsieur René Daoust, actuellement conseiller à la Fédération de l'habitation coopérative du Canada (FHCC), animait cet atelier. Certains lecteurs se souviendront d'ailleurs que monsieur Daoust a successivement été président de la CQCH de 1997 à 2001 et directeur général de la Fédération des coopératives d'habitation montérégiennes de 2001 à 2007, avant de se joindre à la fédération canadienne.



René Daoust, conseiller à la FHCC, anime la table ronde réunissant une douzaine de directeurs de coopératives d'habitation.

Cette table ronde d'une journée avait notamment pour objectif de permettre une première prise de contact entre les employés gestionnaires de coopératives d'habitation. Selon monsieur Jacques Côté, qui participait à la rencontre à titre de directeur nouvellement retraité de la Coopérative d'habitation des Cantons de l'Est, les directeurs et directrices des coops d'habitation ne se connaissent pas ou peu. Toujours selon monsieur Côté, la structure de la CQCH n'offrait jusqu'à maintenant aucun espace d'échange pour ces permanents de coopératives d'habitation.

La rencontre, une première pour la CQCH, aura notamment permis aux participants de présenter leur coopérative et son fonctionnement. La présence de René Daoust, de la FHCC, a permis en outre d'établir un parallèle avec l'expérience acquise dans les autres provinces canadiennes, où la présence de directeurs et d'employés dans les coopératives d'habitation est largement plus répandue qu'au Québec.

Les personnes présentes à cette journée d'échanges ont également été invitées à consacrer quelques minutes afin de remplir un questionnaire, dont l'analyse par une firme spécialisée en ressources humaines permettra ultérieurement de dégager un portrait type de la directrice ou du directeur idéal. En conclusion, les participants à cet atelier que nous avons rencontrés ont affirmé sans hésitation avoir grandement aimé leur journée, laquelle aura permis une prise de contact enthousiaste et se révélera très certainement porteuse d'actions concrètes dans l'avenir.

La panne survient

Les ateliers prévus le vendredi sont quelque peu perturbés lorsque survient une interruption du courant en milieu de matinée. Heureusement, le Château-Bromont est équipé d'une génératrice qui permet d'assurer un éclairage minimum et du courant pour faire fonctionner projecteur, ordinateurs, etc. Bref, malgré quelques désagréments, passagers pensions-nous alors, les ateliers de cette première journée se sont bien déroulés, dans la bonne humeur en plus.

Après un repas du soir sous un éclairage plutôt tamisé (l'électricité manque toujours), la conteuse Arleen Thibault a diverti la centaine de congressistes déjà sur place en leur présentant son spectacle intitulé Le vœu.



Les congressistes ont pu apprécier le spectacle offert par la conteuse Arleen Thibault lors de la soirée du vendredi

Somme toute, une première journée réussie, un bon présage pour la suite du congrès...

SAMEDI 2 NOVEMBRE: UNE NUIT SANS LUMIÈRE, SUIVIE D'UNE DOUCHE FROIDE

Malgré une nuit sans électricité et un réveil frisquet, les participants étaient d'attaque pour les nombreux ateliers et conférences prévus pour le samedi. En attendant les allocutions d'ouverture, de nombreux membres de coopératives se sont rendus au Salon des exposants, où une dizaine d'entreprises et organismes avaient monté leur kiosque. Une belle occasion de s'informer et de faire des affaires.



Les congressistes s'amusent, tout en s'informant au Salon des exposants.

Malheureusement, une douche froide s'est abattue sur les quelque 300 congressistes lorsque, vers 9 h, le président de la CQCH, monsieur Jacques Côté, a annoncé que le congrès ne pouvait se poursuivre, puisque les responsables du Château-Bromont avaient ordonné que tout le monde quitte l'hôtel avant 11 h en raison de la panne. À cet instant, on aurait entendu voler une mouche dans la grande salle. C'est la consternation totale et la déception générale.

PARTIE REMISE

C'est sur cette note que prenait fin le 3e Congrès d'orientation organisé par la CQCH. «Le plus dommage, selon Jocelyne Rouleau, directrice générale de la CQCH, c'est l'occasion manquée pour les membres d'exprimer de vive voix à la CQCH leurs attentes envers le Mouvement. Il y avait aussi des discussions majeures à avoir pour l'avenir de l'habitation coopérative au Québec. Mais les coopératives d'habitation existent depuis 50 ans et notre Mouvement a toujours fait preuve de résilience. Notre rendez-vous n'a pas eu lieu cette fin de semaine, mais ce n'est que partie remise.»

DOSSIER

ATELIER: BESOINS ET SERVICES POUR AÎNÉS EN COOPÉRATIVE D'HABITATION

Malgré la panne de courant qui touchait notamment le site où se déroulait le 3e Congrès d'orientation de la CQCH, c'est avec enthousiasme qu'une trentaine de membres de coopératives et d'intervenants ont participé, le vendredi 1er novembre, à un atelier portant sur les enjeux qui touchent les aînés résidant en coopérative d'habitation. La rencontre, qui commençait le matin pour se terminer en fin d'après-midi, a permis aux participants d'échanger sur les besoins des personnes âgées et sur les orientations prioritaires à envisager pour le Mouvement.

LE SOUTIEN COMMUNAUTAIRE EN LOGEMENT SOCIAL ET ABORDABLE POUR LES AÎNÉS

Les personnes présentes ont d'abord assisté à une présentation de monsieur Bruno Dion, directeur général adjoint de la Fédération régionale des OSNL d'habitation de Québec, Chaudière-Appalaches (FROHQC), portant sur le soutien communautaire en logement social et communautaire pour les aînés.

Après un bref rappel historique, monsieur Dion a présenté les principaux éléments du cadre du soutien communautaire. La pertinence de ce type d'intervention repose notamment sur la nécessité de soutenir collectivement les personnes vulnérables ou celles qui risquent de le devenir pour leur permettre de demeurer dans le milieu de vie de leur choix, de maintenir ou d'améliorer leurs capacités ou d'éviter une détérioration de leur situation. Monsieur Dion mentionnait d'ailleurs que 54 % des interventions en soutien communautaire concernent la perte d'autonomie liée au vieillissement. Afin d'assurer une meilleure stabilité résidentielle pour les aînés, il importe, selon lui, d'accroître l'inclusion sociale et l'engagement individuel. Plusieurs champs d'intervention complémentaires du soutien communautaire permettent d'atteindre ces objectifs:

- L'accompagnement auprès de services publics;
- · La gestion des conflits;
- L'intervention en situation de crise;
- L'intervention psychosociale;
- Le soutien aux comités de locataires;
- L'organisation communautaire, y compris la gestion du bail.

Toujours selon monsieur Dion, peu importe la catégorie de pratique (ex. : défense des droits, aide à la vie courante, aide à la vie collective ou associative ou relation d'aide), il est primordial que les intervenants travaillent en concertation, à partir d'une bonne planification, afin d'atteindre de meilleurs résultats. Il termine sa présentation en évoquant les caractéristiques distinctives du financement de l'intervention communautaire, avant de donner quelques exemples concrets de projets.

LES ACTIONS ENTREPRISES PAR LE MOUVEMENT

Par la suite, les participants ont pu prendre part à un atelier sur les services et sur les besoins des aînés. Une présentation portait sur les actions entreprises par la CQCH en soutien aux aînés vivant en coopérative. Il y a notamment été question des travaux réalisés par le

Comité des aînés de la CQCH au cours des dernières années. Ces travaux ont porté notamment sur la mise en place d'un continuum de services pour aînés vivant en coopérative d'habitation. Les interventions provenant des personnes présentes dans la salle ont aussi permis de discuter de la Coopérative de solidarité la Seigneurie de Vaudreuil en tant que modèle de coopérative intégrant un continuum de services.

Eric Tremblay, chargé des projets spéciaux à la CQCH, a ensuite présenté brièvement un projet que la CQCH envisage de réaliser et qui s'adresse à l'ensemble des aînés résidant en coopérative d'habitation. Le projet vise entre autres à maintenir la participation active des aînés dans leur coopérative, à favoriser un «vivre ensemble» harmonieux entre les aînés et les plus jeunes générations et à assurer le transfert de connaissances des aînés vers les nouveaux membres. Ce projet a également pour objectif de sensibiliser les coopératives et leurs membres sur les programmes et ressources destinés aux aînés afin de prévenir et de contrer des comportements, souvent peu visibles, tels l'âgisme, la maltraitance, l'abus et l'isolement social. La CQCH est en attente de la réponse à une demande de financement pour ce projet, dont les travaux pourraient s'amorcer à l'hiver 2020.

ATELIER PARTICIPATIF ET PRIORISATION **DES BESOINS**

Un atelier de discussion en groupes a eu lieu en après-midi. À la suite de ces discussions, et en guise de conclusion à la journée, monsieur Guillaume Brien, directeur général de la Fédération des coopératives d'habitation de l'Estrie, invitait les participants à se prononcer sur les orientations et sur les actions à privilégier par le Mouvement au cours des prochaines années. Les éléments suivants ont été ciblés comme étant les solutions les mieux adaptées aux besoins des personnes âgées résidant en coopérative :

- Promouvoir le soutien communautaire;
- Promouvoir les coopératives d'habitation comme milieu de vie pour les aînés, notamment en adaptant les logements à leurs besoins;
- Promouvoir le continuum de services auprès des coopératives d'habitation et leurs membres;
- Réduire l'isolement social auprès des aînés. •



La CQCH tient à remercier ses fidèles partenaires pour leur participation et leur contribution au Congrès d'orientation 2019. Leur engagement et leur appui durable en font des alliés précieux pour le Mouvement québécois des coopératives d'habitation.

Merci à nos **PARTENAIRES**

MAJEUR



OR



ARGENT BRONZE









Directeur des programmes chez EgR

LA PRÉVENTION DES DOMMAGES PAR L'EAU: UN **ASPECT** À NE **PAS NÉGLIGER**



Saviez-vous que les dommages par l'eau sont au premier rang des sinistres et représentent plus de la moitié des montants d'indemnités versées par les assureurs?

Voici quelques mesures à prendre afin de les éviter :

- Vérifiez votre toiture deux fois par année.
- Si votre toit a plus de 20 ans, faites-la inspecter par un professionnel.

Drains, gouttières et descentes pluviales

- Les descentes pluviales doivent se prolonger sur une longueur d'au moins 1,8 m à partir du mur de fondation de votre immeuble.
- Enlevez les feuilles mortes des gouttières à l'automne afin d'éviter les accumulations d'eau.



Calfeutrage des portes et des fenêtres

• Il est important de vérifier l'état des portes et fenêtres annuellement.

Margelles des fenêtres du sous-sol

• Inspectez-les afin de vous assurer qu'il n'y ait aucune accumulation d'eau causée par un amoncellement de feuilles mortes et autres débris.

Fondation

- Vérifiez régulièrement l'état de la fondation et des joints de revêtement afin de détecter la présence de fissures.
- Si vous en trouvez, il faut les réparer dès leur apparition pour éviter des dommages plus importants.

Entrée d'eau

• Assurez-vous que toutes les personnes qui habitent la coopérative connaissent l'endroit où se situe la valve d'entrée d'eau afin de limiter les dommages en cas de problème.

Laveuse et lave-vaisselle

- · Vérifiez régulièrement l'état des boyaux et des raccords. Il est important d'utiliser un boyau avec armature métallique.
- Fermez les robinets après usage. Cela peut prévenir les dommages causés par l'eau qui peuvent être très importants.

Chauffe-eau

- Changez vos chauffe-eaux tous les 10 ans.
- Installez un petit bassin de rétention en dessous du chauffe-eau.

Clapet antirefoulement

• Assurez-vous que le bâtiment est muni d'un clapet antirefoulement, ce qui empêchera les eaux des égouts de refouler à l'intérieur de votre habitation.

Il faut retenir que chaque petit effort est un grand pas pour diminuer les inconvénients associés aux dommages causés par l'eau.

Un sinistre causé par l'eau? Étapes à suivre

Lors d'un sinistre, vous devez communiquer immédiatement avec votre assureur.

Si vous faites une réclamation, l'assureur désignera un expert en sinistre qui vous accompagnera et vous soutiendra durant les travaux. Le versement de l'indemnisation varie en fonction de chaque dossier.

Malheureusement, il y a des conséquences reliées à un sinistre. L'une d'entre elles est l'augmentation de la prime de votre police d'assurance. C'est pourquoi vous avez tout avantage à prévenir les dégâts.



*Le programme privilège ne s'applique pas sur les commandes spéciales. Uniquement valide sur les achats facturés au nom de votre entreprise et chez tous les magasins participants seulement. Pour obtenir la liste complète des magasins participants, veuillez consulter le site www.cooperativehabitation.coop. Le service de livraison peut varier selon le magasin et la région. Le programme privilège exclut toute forme de remboursement rétroactif. Le programme privilège ne peut être iumelé à aucune autre promotion ni aux bénéfices offerts par la carte RONAvantages. Le programme privilège peut être modifié en tout temps et sans préavis. Le programme est valide jusqu'au 31 décembre 2019 md/mc Marque déposée/de commerce d'AM Royalties Limited Partnership, employée en vertu d'une licence par LoyaltyOne, Co. et RONA inc



Me Normand Painchaud Me Catherine Sylvestre Me Marie-Anaïs Sauvé Me Gilles G. Krief Me Vincent Blais-Fortin Me Daniel Bélanger Me Charlotte Servant-L'Heureux

On pratique votre droit

Établi dans le sud-ouest de Montréal depuis 1981, notre bureau d'avocats dispose d'une solide expérience en droit des coopératives. Notre équipe offre aux coopératives d'habitation des services juridiques de qualité et adaptés à leurs besoins particuliers, tels que:

- · Fournir des opinions juridiques dans le cadre d'un conflit avec un membre et/ou un locataire;
- Représenter la coopérative devant les tribunaux (Régie du logement, Cour du Québec, Cour Supérieure);
- Réviser les règlements de la coopérative (régie interne, contrats de membre, politiques etc.);
- · Superviser une procédure de sanction à l'égard d'un membre (suspension ou exclusion);
- Valider les avis qui doivent être envoyés aux locataires (avis de modification du bail, avis de travaux majeurs, etc.);
- Rédiger des mises en demeure;
- Fournir des conseils juridiques en matière de droit civil général et représenter la coopérative en cas de litige, notamment en cas de problèmes de vices de construction.

740, avenue Atwater, Montréal (Québec) H4C 2G9 • Téléphone: 514 937-2881 • Fax: 514 937-6529 • info@spavocats.ca

ZOOM FÉDÉ



directrice générale par intérim de la FECHAQC

QUÉBEC • CHAUDIÈRE-APPALACHES

UN VENT DE CHANGEMENT À I A FÉDÉRATION

Après plus de dix ans à la direction générale de la FECHAQC, Sandra Turgeon a quitté son poste en octobre dernier. Au cours de ces années, elle a contribué à l'ensemble des activités de mobilisation, de représentation et de développement des coopératives d'habitation dans les régions de Québec et de Chaudière-Appalaches. Sandra Turgeon laisse une fédération en santé financière et associative et un regroupement composé de 224 coopératives d'habitation, une trentaine de plus qu'à son arrivée.

Madame Turgeon demeure toutefois dans le milieu coopératif puisqu'elle est maintenant directrice générale de la Coopérative du Quartier Petit Champlain. Nathalie Genois qui, de son côté, assurait la direction du développement au GRT SOSACO depuis trois ans, a aussi annoncé son départ. Elle se joint à l'équipe de la Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH). À toutes les deux, nous souhaitons les meilleurs succès dans leurs nouvelles fonctions.

Afin d'assurer la continuité du travail et une transition en douceur, Manon St-Cyr, directrice des services aux coopératives à la Fédération depuis près de 15 ans, assumera l'intérim à la direction générale. Pour sa part, Jacques Beaudet, qui a pris sa retraite de la direction générale de la CDEC de Québec, en septembre dernier, a accepté d'accompagner la Fédération et SOSACO pour quelques mois en se joignant à l'équipe de direction.

> Le conseil d'administration de la Fédération prévoit amorcer en janvier ses démarches en vue de la dotation des postes vacants.



Après dix ans à la direction générale de la FECHAQC, Sandra Turgeon a quitté la Fédération en octobre dernier.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA FÉDÉRATION SERA L'OCCASION **DU LANCEMENT DES ACTIVITÉS DU 40° ANNIVERSAIRE**

En 2020, la FECHAQC entreprend sa 40e année au service des coopératives d'habitation des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches. Afin de souligner cet important anniversaire, elle souhaite organiser des activités tout au long de l'année.

Le lancement des festivités se fera lors de l'assemblée générale annuelle, prévue en mars prochain. Nous vous invitons à surveiller votre courrier pour obtenir toute l'information concernant l'assemblée et l'anniversaire de votre fédération.

Assurément, c'est un rendez-vous à ne pas manquer!

SUIVEZ NOS FORMATIONS EN 2020!

Elles sont offertes à tous les membres des coopératives, que vous siégiez au conseil d'administration ou à un comité, ou que vous désiriez simplement en savoir plus sur le fonctionnement de votre coopérative. Certaines formations sont offertes autant à Lévis qu'à Québec. Venez nous rencontrer et échanger avec d'autres coopératives.

Voici les sujets qui seront abordés cette année : la mobilisation et la participation des membres, la coopérative locatrice de logements - membres locataires, le budget, les états financiers, le secrétariat et le classement dans la coopérative, la sélection et l'intégration des nouveaux membres, la planification stratégique, les rôles et responsabilités du conseil d'administration, les outils de communication efficaces (Drive, Facebook, etc.), le vieillissement de nos membres, la formation sur l'agriculture urbaine avec Craque-Bitume, l'entretien préventif, le sentiment d'appartenance, l'élaboration d'un plan d'urgence, le vivre-ensemble, économiser en optant pour le développement durable, la planification des étapes de vos travaux.

Votre coopérative a reçu le calendrier de formation. Demandez-le à votre conseil d'administration ou écriveznous à info@fechaqc.coop ou appelez au 418 648-1354. Nous vous le ferons parvenir en format électronique.

ESTRIE





Guillaume Brien, directeur général de la FCHE

LE **DROIT** AU **LOGEMENT** À LA **COOPÉRATIVE** D'**HABITATION** DES **CANTONS** DE L'**EST**

UN MOYEN CONCRET D'ÊTRE SOLIDAIRES

Depuis sa fondation, en 1975, la Coopérative d'habitation des Cantons de l'Est (CHCE) n'a jamais cessé de trouver des solutions originales pour relever les défis qui se posaient à elle.

C'est ainsi qu'au début des années 1980, elle a commencé à offrir du dépannage afin de venir en aide à ceux qui éprouvent des difficultés financières passagères. En 1987, elle rendait cette aide encore plus concrète en créant le Fonds de droit au logement, une initiative qui constitue l'une de ses plus grandes sources de fierté.

Le Fonds de droit au logement a été présenté aux autres coopératives lors de la dernière assemblée générale de notre fédération et, déjà, plusieurs songent à s'inspirer de ce programme.

À la CHCE, un membre qui vit un événement affectant sa situation financière n'est pas laissé à lui-même. Le Fonds de droit au logement lui permet de réduire son coût de loyer pour une période de trois mois. Ce fonds est constitué grâce à une contribution de tous les membres, d'environ 6 \$ par mois, versée à même le paiement du loyer.

Ce fonds peut être utilisé lorsqu'un membre vit une situation de baisse de revenu, telle qu'une perte d'emploi, un retour aux études, la fin d'une période de prestations ou la rupture de son couple. Il peut également être disponible pour un membre qui subit une augmentation importante de ses dépenses, par exemple pour recevoir des traitements médicaux.

Dans la plupart des cas, cet allégement temporaire du coût du loyer est une véritable bouée qui permet au membre de s'accrocher et de continuer de s'investir dans la coopérative. Il crée aussi un sentiment d'appartenance et de reconnaissance. De plus, ce fonds a aidé à adoucir l'impact de la fin des conventions avec la SCHL.

Concrètement, un membre qui désire se prévaloir de ce fonds doit présenter sa demande au bureau de la coopérative. Après analyse, une recommandation est acheminée au conseil d'administration. Pour accorder une aide en vertu du droit au logement, le conseil d'administration utilise le formulaire de calcul de la Société d'habitation du Québec (SHQ) afin de tenir compte de la capacité de payer de la personne membre et de la norme d'occupation du logement. C'est donc dire que l'aide est attribuée presque exclusivement aux membres non subventionnés. Un membre peut faire cette demande pour une période maximum de trois mois, une seule fois par année.

Chaque année, entre 20 et 30 membres de la Coopérative se prévalent de ce fonds.

Voilà l'un des éléments qui illustrent le mieux la solidarité dans la Coopérative.

UNE ANNÉE DE TRANSITION

Soulignons que celui qui dirigeait la CHCE depuis 28 ans, Jacques Côté, a pris sa retraite au début de l'été. Tous ceux qui l'ont côtoyé ont pu apprécier son leadership et son sens des valeurs. Son successeur, Philippe Grenier, est en terrain connu, puisqu'il était directeur général adjoint à la Fédération. Son expérience et son dynamisme en font un précieux allié pour le réseau. Nul doute qu'il saura imprimer sa marque dans le Mouvement.



700M **FÉDÉ**



responsable de projets à la COCH

LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ HAVRE **DU PETIT VILLAGE HONORÉE**

Le 5 novembre dernier, la ministre responsable des Aînés

et des Proches aidants, madame Marguerite Blais, annonçait que la Coopérative de solidarité Havre du Petit Village, située à Repentigny, dans Lanaudière, avait été sélectionnée comme lauréate du prix Habitat novateur pour aînés 2019. L'annonce en a été faite dans le cadre des activités du 13e Rendez-vous de l'habitation. organisé par la Société d'habitation du Québec.

Depuis son ouverture en 2016, la Coopérative de solidarité Havre du Petit Village, à Repentigny, excelle dans la valorisation du mode de vie actif et la participation sociale de ses résidents. Son approche à l'échelle humaine permet aux 125 résidents non seulement de se sentir chez eux et de s'épanouir, mais aussi de participer au développement de leur milieu de vie. Nous vous invitons à lire ou à relire l'article portant sur Coopérative de solidarité Havre du Petit Village, publié dans le numéro de juin 2018 de la revue Les COOPs d'habitation.

Toutes nos félicitations aux membres, au conseil d'administration et au personnel de la Coopérative de solidarité Havre du Petit Village.



Dans l'ordre habituel : Guylaine Marcoux, présidente-directrice générale de la Société d'habitation du Québec, Marguerite Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, de même que, du Havre du Petit Village, Pierre Paul Lachapelle, président et membre de soutien, Isabelle Lapierre, directrice générale, Gyslaine Samson Saulnier, membre de soutien, et Gilles Labbé, vice-président et membre résident.

UNE COOPÉRATIVE D'HABITATION TOUT **EN COULEURS AVEC BÉTONEL-DULUX**



PROFITEZ D'UN ESCOMPTE DE 40 %

sur les peintures Bétonel-Dulux dans l'un des 70 magasins corporatifs au Québec.

Sur présentation de votre carte multiservices CQCH, Bétonel-Dulux vous offre des produits de première qualité et met toute son expertise à votre service afin de vous aider à réaliser vos projets avec succès.

Consultez le site Internet **betonel.com** pour trouver le magasin Bétonel-Dulux le plus près de votre coopérative d'habitation.





Laurent Bigard, directeur général de la FECHAM

MONTÉRÉGIE

CO-OP D'HABITATION PLACE DU COLLÈGE: 50 ANS DE COOPÉRATION

Le 1er juin dernier, c'est dans une ambiance festive que la Co-op d'habitation Place du Collège, à Longueuil, a souligné son 50° anniversaire, à l'occasion d'un cocktail auguel 86 membres ont participé. Échassiers, mime, bonne bouffe, vins et musique ont contribué à l'animation de cet événement. Les membres ont également pu visionner une vidéo souvenir portant sur quelques faits marquants de ces 50 années de coopération.

Constituée le 8 février 1969, la coopérative, qui s'appelait, jusqu'en 1981, Co-op Habitat de Mortagne, est la plus ancienne coopérative d'habitation à toujours être en activité en Montérégie. Elle figure parmi les toutes premières coopératives d'habitation locatives mises sur pied au Québec. Avec 13 immeubles et une centaine de logements, la coopérative se retrouve également parmi les plus grosses du Québec, soit environ au 25^e rang au chapitre de la taille. Imaginez : la coopérative avait à l'époque déboursé 930 000 \$ pour acquérir cet imposant parc immobilier. Les temps ont bien changé...

GRANDIR ENSEMBLE DANS L'ADVERSITÉ

Réalisée avec l'aide financière du gouvernement du Québec dans le cadre du programme Coop-habitat (1968-1972), la Co-op d'habitation Place du Collège a connu des débuts compliqués, voire pénibles. Coop-Habitat, première expérimentation de l'habitation coopérative locative au Québec, s'est en effet soldée par un échec, sur les plans tant financier qu'associatif. À l'époque, l'État ainsi que les promoteurs du programme avaient négligé de prendre en compte la nécessaire participation des résidents dans la conception et la réalisation d'un tel projet collectif. Sans véritable soutien extérieur (à cette époque, les fédérations régionales et la CQCH n'existaient pas encore), la Co-op d'habitation Place du Collège a survécu à cette crise grâce à la détermination des résidents. Une belle preuve de la résilience et de la ténacité des membres fondateurs et de la formule coopérative!



Un des 13 immeubles que possède la Co-op Place du Collège

ÂGÉE, MAIS TOUJOURS EN BONNE FORME

Encore aujourd'hui, même après cinq décennies d'existence et 656 membres plus tard, la Co-op d'habitation Place du Collège constitue une communauté dynamique et engagée dans son milieu, animée par les valeurs et la démocratie coopératives. Les membres peuvent ainsi se rassembler à diverses activités sociales et communautaires, telles des soupers, épluchettes de blé d'Inde, corvées, etc. La vie associative est également renforcée par la publication d'un bulletin de liaison, le Coop-errant, ainsi que par un site Internet alimenté et maintenu par les membres, le www.placeducollege.coop.

Autre manifestation de la qualité de vie à la Co-op d'habitation Place du Collège, 16 des 97 membres comptent 30 ans ou plus à leur actif dans la coopérative et 35 membres en cumulent 20 ou plus. La coopérative ne manque d'ailleurs pas de reconnaître et de souligner chaque année, à l'occasion d'un souper, les anniversaires d'occupation des membres qui comptent 15, 20, 25, 30 ans ou plus d'ancienneté.

La FECHAM souhaite aux membres de la Co-op d'habitation Place du Collège de poursuivre cette belle aventure ainsi que de continuer à faire honneur et à arborer fièrement la devise de la coopérative : « Ma maison dans mon logement». Bon 50e anniversaire!

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉCHAM

Le 30 novembre dernier se tenait l'assemblée annuelle 2019 de la Fédération. L'événement se déroulait à l'École nationale d'aérotechnique, à Saint-Hubert. En plus des points statutaires, de courtes présentations ont été faites sur des sujets d'actualité du milieu des coopératives d'habitation et des défis de l'avenir pour la Fédération et le Mouvement:

- Préserver et développer notre patrimoine immobilier: enjeux et possibilités.
- La formule coopérative : que doit-on absolument savoir et pourquoi?
- Les grandes lignes du Congrès d'orientation 2019 de la CQCH.
- Les aides financières pour votre coopérative : comment en bénéficier?

Merci à tous les participants et à nos fidèles partenaires!

700M **FÉDÉ**

OUTAOUAIS

DES COOPÉRATIVES ENGAGÉES ET ANCRÉES DANS LEUR **COMMUNAUTÉ**

LA COOPÉRATIVE D'HABITATION DU LAC FÊTE SES 40 ANS D'EXISTENCE

Le samedi 14 septembre dernier, les membres de la Coopérative d'habitation du Lac, à Gatineau (secteur Hull), étaient conviés à une grande fête pour souligner le 40e anniversaire de la coopérative. C'est en effet le 20 octobre 1979 que la Coopérative d'habitation du Lac a été constituée. Située dans le quartier Wrightville, elle comprend 60 logements répartis dans 10 immeubles.

Afin de marquer le rayonnement de la coopérative dans son milieu, le comité organiseur du 40e anniversaire a eu l'excellente idée de jumeler les activités entourant cette grande fête à celles de la fête champêtre du quartier. Belle manière de concrétiser le septième principe coopératif, c'est-à-dire l'engagement dans la communauté!

Les membres du comité organisateur du 40e anniversaire de la coopérative. durant leur performance karaoké.

Pendant la journée, plusieurs activités ont eu lieu : BBQ, mascotte, jeux gonflables, spectacle de magie, kiosque à bonbons, «photobooth», maquilleuse et création d'une toile collective en souvenir du 40e. La fête s'est poursuivie avec un grand rassemblement d'une centaine de personnes: membres, familles et amis avec un repas méchoui, suivi de musique et d'un karaoké.

Bravo à la Coopérative d'habitation du Lac pour cette belle réussite,

qui pourrait donner des idées à d'autres coopératives d'habitation...



De gauche à droite : M. Maxime Tremblay, Coopérative d'habitation du Lac, M^{mes} Louise Boudrias, conseillère municipale de la Ville de Gatineau, Manon Rondeau, présidente de la Coopérative d'habitation du Lac et présidente de la FIHAB, Maryse Gaudreault, députée du comté de Hull, et M. Michel Légère, instigateur du mouvement coopératif en Outaquais à la fin des années 1970 et récipiendaire du Mérite coopératif et mutualiste auébécois en 2019.

COOPÉRATIVE MARIE-CREVIER: UNE TRADITION DE NOËL POUR FAIRE LA DIFFÉRENCE

Parlant de belles initiatives et d'engagement dans la communauté, les membres de la Coopérative d'habitation Marie-Crevier ont, encore une fois, en 2019, décidé de faire la différence en s'investissant pour venir en aide à des personnes et à des familles moins chanceuses. La coopérative a ainsi continué sa tradition de Noël en organisant une collecte de denrées non périssables et de

produits d'hygiène afin d'épauler les gens qui passeront le temps des fêtes dans des conditions difficiles. Parmi les activités organisées : un souper spaghetti, qui a permis d'amasser plus de 300 \$.

Habiter dans une coopérative, c'est aussi s'ouvrir à la communauté. Félicitations aux membres de la Coopérative Marie-Crevier!



Les membres de la Coopérative d'habitation Marie-Crevier avaient raison d'être fiers de leur contribution à la communauté.

À VENIR CET HIVER À LA FIHAB

Formation sur la sélection

La FIHAB vous propose une formation portant sur la sélection des membres en coopérative d'habitation. Principalement destiné aux membres des comités de sélection, cet atelier est néanmoins ouvert à tous les membres de coopératives. Il se tiendra le mercredi 26 février 2020, dès 19 h, à la salle communautaire de la Coopérative d'habitation Le Trièdre, au 265, chemin McConnell (secteur Aylmer). Au menu: mission et responsabilités du comité de sélection, questionnaires d'entrevue, entrevues avec les candidats, politique de sélection, accueil et parrainage des nouveaux membres.

Soirée Prix Reconnaissance 2020

Cette année, la soirée Prix Reconnaissance 2020 se déroulera le jeudi 19 mars 2020, de 17 h à 20 h, aux Brasseurs du Temps, au 170, rue Montcalm. À cette occasion, la Fédération remettra les trois prix suivants :

Prix Michel-Légère : vise à saluer la contribution exceptionnelle d'un coopérant à la mise en valeur de la coopération dans son milieu.

Prix Lorraine-Carpentier: vise à saluer la contribution exceptionnelle d'un coopérant pour le développement de l'habitation coopérative.

Prix des Allumettières : vise à saluer une personnalité du public pour son engagement dans la communauté, notamment en promouvant des valeurs chères au mouvement coopératif.



Mireille Pepin, directrice générale de la FECHMACQ

MAURICIE • CENTRE-DU-QUÉBEC

BIEN SE PRÉPARER POUR UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE RÉUSSIE

Plusieurs coopératives d'habitation tiendront bientôt leur assemblée générale annuelle. Celle-ci représente un moment important, une occasion pour les membres d'être informés, d'échanger et de partager des idées, de prendre des décisions et de poser des questions aux membres du conseil d'administration. Voici quelques éléments à garder en tête pour bien planifier votre assemblée.

Rappelons d'abord que toute coopérative a l'obligation légale de tenir son assemblée générale annuelle dans les six mois qui suivent la fin de son exercice financier. Par exemple, une coopérative dont l'exercice se termine le 31 décembre a jusqu'au 30 juin de l'année suivante pour tenir son assemblée annuelle.

CONVOCATION

Quand envoyer l'avis de convocation? Dans les délais prévus au règlement de régie interne de la coopérative ou, si le règlement ne le précise pas, au moins cinq jours avant la date fixée pour la tenue de l'assemblée.

Que contient l'avis de convocation? Il doit indiquer le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour de l'assemblée.

Qui convoquer? Tous les membres de la coopérative ainsi que la fédération à laquelle la coopérative est affiliée.

Un représentant de la fédération peut assister à l'assemblée et y prendre la parole. Pourquoi ne pas profiter de sa présence pour traiter certains points d'information ou pour éclaircir certaines questions? Informez la fédération de vos besoins!

Par quels moyens l'avis de convocation doit-il être transmis? Le mode de convocation est prévu par le règlement de régie interne de la coopérative (courrier, courriels, remise en mains propres, etc.).

ORDRE DU JOUR

Avant de commencer l'assemblée, assurez-vous que le quorum prévu au règlement de régie interne est atteint.

Le quorum, c'est le nombre minimum de membres présents pour que l'assemblée puisse valablement délibérer et prendre des décisions.

On peut considérer trois catégories de sujets à porter à l'ordre du jour de l'assemblée annuelle :

• Les points préliminaires (ex. : ouverture de l'assemblée, nomination de la présidence et du secrétariat de l'assemblée, lecture et adoption de l'ordre du jour, lecture et adoption du procès-verbal de la dernière assemblée);

- Les points prévus spécifiquement par la loi (ex. : présentation du rapport annuel, des états financiers et du rapport de l'auditeur, affectation des trop-perçus ou des excédents, nomination de l'auditeur, élection des administrateurs, le cas échéant, présentation du rapport d'inspection des immeubles, un état de la réalisation des travaux d'entretien et de préservation des immeubles ainsi que des budgets liés à la planification quinquennale, une période de questions des membres);
- · Les autres sujets qui relèvent de la compétence de l'assemblée (ex. : adoption et modification des règlements, augmentations de loyer, participation aux comités, autres points d'information).

PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE

Assurez-vous que soit rédigé le procès-verbal de la dernière assemblée annuelle et, le cas échéant, ceux des assemblées générales extraordinaires tenues au cours de la dernière année.

RAPPORT ANNUEL

La Loi sur les coopératives prévoit certains éléments qui doivent apparaître dans le rapport annuel :

- Le nom et l'adresse de la coopérative;
- · Le nom des administrateurs et dirigeants;
- Le nombre total de logements appartenant à la coopérative ainsi que le nombre de logements occupés par des membres;
- Le nombre d'employés;
- Les états financiers annuels, un état du capital social et le rapport de l'auditeur;
- La date de l'assemblée annuelle de l'année précédente;
- Le nom de la fédération à laquelle la coopérative est affiliée (par exemple : Fédération des coopératives d'habitation de la Mauricie et du Centre-du-Québec);
- La date de la dernière inspection des immeubles ainsi que la date de réalisation des travaux d'entretien et de préservation des immeubles.

En plus de ces éléments, il est suggéré d'inclure dans le rapport annuel un bref résumé des principales activités et du travail accompli au cours de la dernière année, tant par le conseil d'administration que par les comités de la coopérative.

ZOOM FÉDÉ

MAURICIE • CENTRE-DU-QUÉBEC - Suite

Dans les 30 jours qui suivent l'assemblée annuelle, la coopérative doit transmettre un exemplaire de son rapport annuel à la Direction de l'entrepreneuriat collectif du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et, le cas échéant, à la fédération dont elle est membre. Des tiers avec qui la coopérative a conclu des ententes (ex. : créancier hypothécaire, Société canadienne d'hypothèques et de logement [SCHL] ou Société d'habitation du Québec [SHQ]) peuvent également exiger que le rapport annuel de la coopérative ou les états financiers qui y sont inclus leur soient transmis. Il est essentiel que la coopérative se conforme à ces obligations, car un manquement peut entraîner des conséquences importantes.

RECOMMANDATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Parmi les décisions que doit ou que peut prendre l'assemblée, certaines devraient ou pourraient faire l'objet, au préalable, de recommandations du conseil d'administration sous forme de résolutions :

- Répartition des trop-perçus ou excédents (obligatoire);
- Choix de l'auditeur (obligatoire);
- Augmentations de loyer (facultatif);
- Projets de règlement ou de modifications aux règlements (facultatif).

En plus de ces recommandations, le conseil d'administration doit adopter les états financiers annuels de la coopérative. Ceux-ci seront présentés aux membres lors de l'assemblée annuelle.

ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

- Vérifier les postes au conseil dont le mandat se termine ou qui sont vacants;
- Lors de la convocation, informer les membres des postes à pourvoir et inciter les personnes intéressées à poser leur candidature;
- Prévoir une procédure d'élection.

La coopérative doit, dans les 30 jours suivant l'assemblée annuelle, mettre à jour les informations concernant ses administrateurs. Cette information figure au Registre des entreprises (REQ). La coopérative peut le faire soit dans sa déclaration annuelle, soit par une déclaration de mise à jour courante.

MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS DE LA COOPÉRATIVE

L'avis de convocation de l'assemblée doit faire mention de tout règlement (ex.: le règlement de régie interne) qui peut y être adopté ou modifié. Aussi, le texte du règlement ou de la modification, ou encore un résumé doit accompagner l'avis de convocation.

LOGISTIQUE DE L'ASSEMBLÉE

- Si la coopérative ne possède pas de locaux adéquats pour la tenue de l'assemblée, réservez une salle à l'avance.
- Si la coopérative souhaite confier la présidence de l'assemblée à une ressource externe (par exemple, la FECHMACQ), vérifiez à l'avance la disponibilité de cette ressource pour la journée prévue.
- Il est recommandé d'établir une procédure d'assemblée. Différents modèles existent et peuvent être adaptés.
- · Afin de favoriser les échanges entre les membres, prévoyez un goûter, des breuvages ou des rafraîchissements pendant ou après l'assemblée et, pourquoi pas, un brunch ou un barbecue, selon la saison!

Bonne assemblée!

AIDE-MÉMOIRE POUR VOTRE AGA

Avez-vous:

- ✓ Rédigé le rapport annuel de la coopérative?
- ✓ Adopté le procès-verbal de la dernière assemblée?
- ✓ Préparé l'ordre du jour de l'AGA?
- ✓ Adopté au CA des résolutions pour :
 - · adopter les états financiers;
 - recommander la répartition des trop-perçus ou excédents:
 - modifier les règlements de la coop;
 - augmenter les loyers?
- ✓ Préparé et envoyé l'avis de convocation aux membres et à la fédération?
- ✓ Prévu une procédure d'assemblée et une procédure pour l'élection des administrateurs?
- ✓ Réservé une salle, si nécessaire?
- ✓ Vérifié, au besoin, la disponibilité de la fédération pour présider l'AGA?
- ✓ Prévu du temps pour une période de questions et d'échanges?
- Prévu des breuvages, des rafraîchissements, un goûter, etc.?

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE **DE LA FECHMACO**

L'assemblée annuelle de la FECHMACQ aura lieu le samedi 25 avril 2020. Inscrivez cette date à votre agenda! Surveillez votre courrier pour connaître le lieu, l'heure et l'ordre du jour de l'assemblée. Venez rencontrer les administrateurs et employés de la Fédération, nos partenaires ainsi que des représentants de plusieurs autres coopératives d'habitation de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

PROJET PILOTE EN AGRICULTURE URBAINE, LA SUITE

Cet article fait suite à celui paru dans le numéro de septembre 2019, dans lequel nous décrivions les premières étapes d'un projet pilote en agriculture urbaine entrepris par la CQCH1. Nous vous présentons maintenant la suite et le bilan de cette belle aventure.

Nous aimerions tout d'abord féliciter les coopératives ayant participé au projet pour leurs belles récoltes: Coopérative La Visionnaire, Coopérative Camaïeu, Coopérative Îlot fleuri, Coopérative Nouveaux Espaces, Coopérative Voyer, Coopérative Avignon Nouvelle et Coopérative Archange. Un gros merci également aux firmes accompagnatrices (Craque-Bitume, de Québec, Éco Gaïa, de Longueuil, et JMP Consultants, de Rimouski) pour le soutien apporté aux coopératives participantes tout au long du processus et d'avoir ainsi permis la réalisation d'un beau projet de collaboration.

DES RENCONTRES POUR FAIRE LE POINT ET PARTAGER

Après une saison haute en couleur, les coopératives d'habitation ayant participé au projet pilote d'agriculture urbaine de la CQCH et leur firme accompagnatrice se sont rencontrées en octobre dernier afin d'effectuer une rétrospective de leurs observations sur le terrain pendant la saison. Ces rencontres informelles et conviviales ont permis d'échanger sur l'expérience des coopératives, sur leurs besoins et sur leurs attentes pour l'an prochain. Elles ont également permis aux membres présents de discuter des solutions proposées afin d'optimiser les espaces de jardinage, d'augmenter les récoltes et d'accompagner les coopératives pour qu'elles puissent régler d'éventuels problèmes.

Ces journées de rencontre se voulaient aussi une occasion de réseautage durant laquelle les coopératives ont pu discuter entre elles de leurs techniques de plantation, d'arrosage et d'entretien, mais aussi de leur expérience en général.

UN BILAN POSITIF

Globalement, la CQCH est très satisfaite des résultats du projet. Celui-ci a en effet permis de constater que le jardinage aide non seulement à s'approvisionner en fruits et légumes frais, mais qu'il constitue aussi une porte d'entrée pour rassembler les gens autour d'activités en commun, comme

la cuisine et la construction, ou pour les inciter à prendre le temps de discuter. Certaines coopératives ont d'ailleurs organisé des événements de dégustation et des séances de cuisine communautaire pour toute la famille.

Loin d'être uniquement centré sur l'agriculture, le projet a

permis à plusieurs coopératives d'adapter leur jardinage en fonction des participants et de leurs besoins. Elles ont donc profité de l'occasion pour construire le matériel nécessaire afin de faciliter leur jardinage, dont des bacs, des coffres, des serres et plus encore.

Les firmes accompagnatrices ont cependant évoqué la difficulté qu'implique la mise en marché des surplus. Seules, les coopératives d'habitation ne pouvaient se permettre de commercialiser individuellement leurs surplus en raison de trop petites récoltes.

Nous espérons que ce projet donnera naissance à un mouvement auprès des autres coopératives d'habitation à travers le Québec. La CQCH croit également que l'intercoopération pourrait susciter une toute nouvelle approche et faire émerger de nouvelles possibilités. Notamment, on peut compter sur le fait que les coopératives ayant participé au projet pilote seront en mesure de transmettre leur savoir-faire à d'autres coopératives qui pourraient se joindre au mouvement dans un avenir proche. Ce transfert des connaissances sera grandement facilité par la mise en réseau et les regroupements stratégiques qui émergeront du projet.

Au printemps prochain!



Le projet d'agriculture urbaine de la Coopérative d'habitation Les Nouveaux espaces crée une belle occasion pour une activité sociale.



Une belle récolte pour la Coopérative d'habitation Les Nouveaux espaces.

^{1.} Revue Les COOPs d'habitation, volume 24, numéro 3, septembre 2019, page 28.



Financement adapté aux besoins de l'habitation communautaire

Sans impact sur vos loyers

PHI admissibles

Pourquoi attendre la fin de votre convention?

Rénovez vos logements dès maintenant!

Une solution de financement globale pour les coopératives d'habitation.

514 256-0992

fondsarhc.quebec

Réservé aux organismes en habitation encadrés par le programme 95 de la SCHL (années 80 et 90)

Avec l'aide de nos partenaires :







CAISSE. D'ECONOMIE. SOLIDAIRE. La coopérative financière **de l'habitation** communautaire au Québec Des avantages exclusifs pour les coopératives! Toute coopérative membre de la CQCH peut bénéficier: • de la gratuité des services administratifs • de meilleurs taux d'intérêt pour les placements des services-conseils spécialisés en habitation Contactez-nous pour planifier vos projets! 3 centres de services pour vous servir Québec • Montréal • Lanaudière en habitation en habitation membres communautaire

Conseillère à la vie associative et formation FECHAQC





Madame Coop,

Je subis les bruits causés par mon voisin et les propos irrespectueux qu'il tient à mon égard. Même si je suis président, j'estime avoir le droit de porter plainte au conseil d'administration et c'est ce que j'ai fait à quatre reprises. On lui a alors envoyé des lettres d'avertissement. Un administrateur l'a même rencontré pour l'avertir de son obligation de respecter ses voisins. Mais il continue à nuire à ma jouissance des lieux. Nous l'avons donc convoqué en bonne et due forme à la réunion du conseil dans le but d'imposer éventuellement une sanction pour non-respect du règlement d'immeuble.

La rencontre aura lieu la semaine prochaine et les administrateurs me refusent le droit d'y assister, prétextant que je suis en conflit d'intérêts. Je l'endure depuis trop longtemps; j'ai des choses à dire à cette réunion. C'est moi qui préside les réunions du conseil. Rien à ma connaissance ne précise que le président doive se retirer concernant un conflit d'intérêts. D'ailleurs, en quoi suis-je en conflit d'intérêts?

Le président



Monsieur,

Je reconnais que vous aviez, comme tout locataire de la coopérative, le droit de porter plainte au conseil d'administration contre un autre locataire qui nuit à la jouissance paisible des lieux.

Par contre, sachez que des lois obligent un administrateur à se retirer pour les délibérations et la prise de décisions concernant un sujet dans lequel il est en conflit d'intérêts. C'est ce que stipulent les articles 324 et 2138 du Code civil du Québec ainsi que l'article 106 de la Loi sur les coopératives.

L'article 106 dicte clairement les obligations de l'administrateur en situation de conflit d'intérêts, y compris le président :

Un administrateur qui a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise, un contrat ou une activité économique mettant en conflit son intérêt personnel, autre que celui que lui confère sa qualité de membre, et celui de la coopérative doit, sous peine de déchéance de sa charge, divulguer son intérêt, s'abstenir de voter sur toute question concernant l'entreprise, le contrat ou l'activité économique dans laquelle il a un intérêt et éviter d'influencer la décision s'y rapportant. Cette divulgation est faite par écrit et est consignée au procèsverbal des délibérations du conseil d'administration.

Il doit, en outre, se retirer de la réunion pour la durée des délibérations et de la décision qui concernent l'entreprise, le contrat ou l'activité économique dans laquelle il a un intérêt.

La raison pour laquelle il est important qu'une personne en conflit d'intérêts se retire est que le simple fait d'être présente peut influencer le vote et orienter le traitement d'une décision que le conseil a à prendre.

Vous estimez avoir des choses à dire. Cependant, vous avez pu renseigner le conseil sur la situation en portant plainte à quatre reprises. Un processus disciplinaire n'est pas une occasion de régler ses comptes personnels. Le conseil aura à entendre le membre. Celui-ci pourra s'opposer à sa suspension ou à son exclusion en y faisant des représentations ou en transmettant une déclaration écrite.

Je vous le confirme, vous êtes bel et bien en conflit d'intérêts. Vous avez un contrat, un bail, avec la coopérative et vous désirez défendre vos droits de locataire. C'est sans doute légitime, mais cela vous place dans une situation de conflit d'intérêts. Vous êtes en conflit d'intérêts parce que vous êtes à la fois le locataire lésé par les agissements du voisin et l'un des administrateurs qui auraient à prendre position à la suite de cette réunion convoquée dans le but éventuel de suspendre ou d'exclure ce membre qui vous dérange et dont vous vous plaignez. Vous seriez, en quelque sorte, juge et partie.

La façon de vous sortir de cette situation est simple. Elle consiste à vous retirer du processus disciplinaire et à laisser les autres membres du conseil décider objectivement de l'issue de cette rencontre. Vous devez faire confiance à leur jugement. Vous devrez aussi respecter leur décision, quelle qu'elle soit.

Madame Coop •



NOUVELLES DE NOS **PARTENAIRES INTERNATIONAUX**

ABRI INTERNATIONAL CÉLÈBRE 35 ANNÉES À BÂTIR DES PARTENARIATS EN HABITATION

Barry Pinsky, directeur général



En 2020, Abri international-Rooftops Canada célébrera ses 35 années de service sur la scène mondiale. En tant que programme international des organismes d'habitation coopérative et de logement social canadiens et

québécois, Abri international s'efforce d'établir des partenariats dans le but d'améliorer les logements et de bâtir des communautés dans l'hémisphère sud.



M. Sylvain Belisle, représentant de la COCH au conseil d'administration d'Abri international, en compagnie de visiteurs de coopératives d'habitation du Kenya, à l'AGA 2012 de la COCH.

Former des gens et mettre en place des institutions locales font partie intégrante de ce que fait Abri international. Ensemble, avec nos partenaires nationaux et internationaux, nous avons procuré la sécurité, des logements abordables et de nouveaux moyens de subsistance à des milliers de familles urbaines qui vivaient auparavant dans des bidonvilles dans des conditions de vie périlleuses. Ensemble, nous continuons de nous concentrer sur le droit au logement, l'égalité entre les sexes et le développement durable.

Abri international bénéficie du soutien d'importants bailleurs de fonds, dont Affaires mondiales Canada, mais il dépend beaucoup aussi de la générosité et de l'engagement des organismes d'habitation coopérative et de logement social, tels que la CQCH, qui partagent sa vision d'un développement mondial équitable.

Au fil des années, la CQCH a joué un rôle majeur au sein d'Abri international. Elle a nommé des membres du conseil d'administration qui ont contribué à ses programmes de gouvernance, de sensibilisation et de collecte de fonds. Beaucoup de visiteurs de l'étranger ont été accueillis au Québec, où ils ont partagé des expériences dans des coopératives d'habitation. Des délégués de la CQCH ont également visité des organismes d'habitation coopérative et de logement social en Afrique. De nombreuses heures de bénévolat ont aussi contribué à égaler des subventions gouvernementales pour des programmes de développement à l'étranger. Et surtout, la CQCH continue d'offrir des occasions, par l'entremise d'ateliers et de réunions ainsi que par son programme de communication, pour informer les membres des coopératives d'habitation au Québec au sujet du développement international et de nos projets à l'étranger.

À l'occasion de notre 35^e anniversaire, Abri international encourage ses sympathisants et quiconque croit qu'un logement convenable et abordable est un droit fondamental à faire une contribution spéciale pour célébrer ce que nous avons accompli ensemble. Nous tenons particulièrement à remercier la CQCH et ses membres pour leur partenariat de longue date.

35 ANNÉES DE PARTENARIATS ET DE PERSÉVÉRANCE

- 40 millions de dollars mobilisés pour renforcer les capacités des programmes de logement et des projets d'habitation.
- Des centaines de partenaires canadiens et de l'étranger ont collaboré pour promouvoir des logements durables, l'égalité entre les sexes et les droits de la personne.
- Plus de 500 millions de dollars mobilisés pour le logement et des services essentiels, en plus de la création de milliers d'emplois liés au logement.
- Collaboration avec des partenaires africains pour trouver des solutions novatrices liées au logement afin de lutter contre le VIH/sida et l'insécurité alimentaire en milieu urbain, et mise sur pied de programmes de sensibilisation connexes.
- Expansion de nos programmes de microfinancement du logement pour des familles et des organismes locaux en Afrique, au sud du Sahara, afin de faciliter l'accès aux capitaux, en particulier pour les femmes.
- Un soutien aux programmes de logement dans la foulée de catastrophes au Rwanda, en Turquie, en Amérique centrale et en Indonésie.
- Représentation de la société civile au sein de nombreuses délégations canadiennes à des conférences des Nations Unies et mobilisation de milliers de Canadiens pour appuyer le développement international partout dans le monde.





Diminuez votre facture d'électricité grâce aux produits économiseurs d'eau et d'énergie!

Profitez d'une réduction de près de 70 % sur le prix régulier des trousses jusqu'au 15 mai 2020.

Hydro-Québec a lancé le programme Produits économiseurs d'eau et d'énergie à l'intention de sa clientèle pour qu'elle puisse réduire sa consommation d'énergie. Les pommes de douche et les aérateurs de robinet permettent à un ménage de quatre personnes d'utiliser jusqu'à 40 % moins d'eau et d'économiser jusqu'à 100 \$ par année sur sa facture d'électricité. Profitez dès maintenant de l'offre de la Confédération québécoise des coopératives d'habitation.

Trois types de trousses







Chaque trousse comprend une pomme de douche, deux aérateurs de robinet, un ruban de téflon et un sablier de douche. L'installation est simple : vous pouvez la faire vous-même.

Commandez en 4 étapes faciles!



Rendez-vous au www.cooperativehabitation.coop.

2

Cliquez sur l'onglet Produits PÉEÉ ou sur la bannière d'Hydro-Québec. 3

Remplissez le formulaire en prenant soin d'indiquer le nombre de trousses que vous désirez acheter.



Envoyez le formulaire et un membre de l'équipe de la CQCH communiquera avec vous dans les deux jours ouvrables suivants.





ASSUREZ VOTRE COOPÉRATIVE CONTRE LES IMPRÉVUS

LES CONSÉQUENCES PEUVENT VITE VOUS SUBMERGER

BÉNÉFICIEZ D'UNE PROTECTION QUI VOUS CONVIENT ET RÉDUISEZ VOS FRAIS LIÉS À L'ASSURANCE AVEC :



Offert par EgR, ASSURTOIT est un programme d'assurance exclusif, conçu sur mesure pour répondre aux besoins spécifiques des coopératives d'habitation.



COMMUNIQUEZ AVEC:

Suzanne Prévost Courtier en assurance de dommages Responsable du programme

1800 463-2830 ou 418 659-4848

L'assurance est souscrite par : La Souveraine, compagnie d'assurance générale membre du Groupe Co-operators Limitée

